



## Choix entre mariage ou pacs

Par **christiane wunderlich**, le **05/12/2018** à **11:27**

Je souhaite me pacser avec ma compagne.

Je suis propriétaire d'un appartement, divorcée avec 2 enfants issus de mon mariage.

Je voudrais qu'après mon décès, ma compagne puisse occuper mon appartement jusqu'à la fin de sa vie, sachant que mes enfants seront les héritiers. Un usufruit est-il possible avec le pacs ?

Si non, quelles seraient les meilleures options ?

Mariage, donation, testament ?

Qu'en est-il des droits de succession pour chaque option ?

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**

**Merci.**

Par **jodelariege**, le **05/12/2018** à **11:38**

bonjour; il y a ci dessous certainement des réponses à vos questions concernant l'usufruit  
<https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-3860451-pacs-testament-pas-de-protection-absolue>

même si ce n'est pas le sujet je rajoute que le mariage donne le droit à bénéficiaire de la pension de réversion en cas de décès d'un des époux contrairement au pacs qui ne le permet pas....

Par **youris**, le **05/12/2018** à **11:44**

bonjour,

les partenaires de pacs sont exonérés de droit de succession.

vous pouvez établir un testament léguant l'usufruit de l'universalité de vos biens meubles ou immeubles à votre partenaire ou un usufruit limité à l'appartement..

je vous conseille d'établir un testament authentique par un notaire plus difficilement contestable qu'un simple testament olographe.  
salutations

Par **janus2fr**, le **05/12/2018** à **11:49**

Bonjour,

Je confirme ce que vous dit youris, étant moi-même dans ce cas.

Une fois pacsés, vous pouvez établir un testament léguant à votre partenaire de pacs l'usufruit de l'appartement et des meubles vous appartenant.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un testament authentique, un testament olographe que vous faites enregistré par le notaire suffit, c'est vous qui voyez...

Par **christiane wunderlich**, le **05/12/2018** à **13:51**

Merci beaucoup pour vos réponses